

ASSEMBLÉE NATIONALE

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1365

présenté par
M. Valentin, M. Allegret-Pilot et M. Chavent

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l’article 40 de la Constitution.